

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 11 avril 2017

N° BS 11 avril-1

Objet :

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES PROPRIÉTAIRES, CASTANÉICULTEURS ET COLLECTIVITÉS DES MONTS D'ARDÈCHE DANS LE CADRE DU PLAN RÉGIONAL AMBITION CHÂTAIGNERAIES TRADITIONNELLES 2017-2021

En deux mille dix-sept, le onze avril à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 38 Nombre de voix présentes et représentées : 28 Nombre de suffrages exprimés : 28 VOTES : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Date de convocation : 4 avril 2017	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> <u>Transmis par ACTE le :</u> 14/04/17 <u>AR N° :</u> 07 -250702388 <u>2170411 - BS 11041 - DE - 14</u>
---	---

Présents : Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Sandrine GENEST, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Eric LESPINASSE, Isabelle MASSEBEUF, Raoul L'HERMINIER,

Excusés représentés : Laurence ALLEFRESDE, Jérôme DALVERNY, Agnès HOCQUET, Virginie FERRAND, Jacques Henry POINTEAU, René SOULELIAC, Pierre TISSIER,

Absents : Alain FEOUGIER, Briec MEVEL, Denise NURY, Caroline DI VINCENZO, Christian KANDOUCL, Nathalie ROUSSET,

L'Ardèche est le premier département français producteur de châtaignes avec 5 000 tonnes produites annuellement, soit 40% de la production nationale et une reconnaissance de l'AOP « Châtaigne d'Ardèche » depuis 2014. Ces productions sont issues de vergers traditionnels, situés en zone de pente, souvent anciens, peu mécanisables ou irrigables, et générant une économie essentielle et très peu substituable pour ces territoires, avec environ 1000 emplois directs ou indirects concernés par la filière.

Un plan en faveur de la reconquête des châtaigneraies traditionnelles financé par la Région et le Département de l'Ardèche, et animé localement par la profession agricole (CA07, CICA/SDCA) et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est en cours de préparation afin de répondre aux attentes des industriels locaux de produire 2 000

tonnes de Châtaignes d'Ardèche AOP supplémentaires d'ici à 2025. Il s'agit ici d'une approche globale de la filière où l'amont répond aux besoins de l'aval.

Un projet de plan d'action en trois axes (travaux, foncier, filières) est présenté en annexe1. Ce plan doit concerner les différents bassins de production régionaux – Ardèche et Cantal, mais seules les actions réalisées en Ardèche sont présentées ici.

Le Plan Ambition « Châtaigneraies traditionnelles » doit être validé par les élus régionaux en commission permanente du 18 mai 2017.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional propose de porter l'animation locale du Plan Ambition Châtaigneraies traditionnelles pour la période de juillet 2017 à décembre 2018, dans le cadre du partenariat construit avec la Chambre d'Agriculture, l'Interprofession « Châtaigne AOP » et le CRPF.

Un travail d'accompagnement technique est assuré par les structures partenaires locale. En effet, le partenariat Chambre d'Agriculture / Parc des Monts d'Ardèche / CICA-SDCA assurera un portage local coordonné du projet afin de favoriser une utilisation efficiente des crédits et un accompagnement technique au plus près de porteurs de projets. La phase-test 2013-2016 a permis d'éprouver ce partenariat dans la mise en œuvre de la mobilisation foncière au service de la reconquête de la châtaigneraie.

L'action du Parc des Monts d'Ardèche dans le Plan Ambition Châtaigneraie traditionnelle pour la période juillet 2017-décembre 2018

Il s'agit pour le Parc d'assurer l'animation foncière et l'accompagnement technique des propriétaires, des castanéiculteurs, et des collectivités locales dans la mise en œuvre du « Plan Châtaigneraies Traditionnelles » à travers 5 axes :

1- Promotion du Plan Châtaigneraies et accompagnement individuel des bénéficiaires

Promotion du dispositif : promotion de la castanéiculture et du Plan Châtaigneraies dans les médias, promotion de la castanéiculture et du Plan Châtaigneraies dans les outils de communication du PNR, information lors des instances décisionnelles du Parc, lors des Castagnades, etc.

Diagnostics individuels : proposés aux propriétaires de châtaigneraies, afin de définir le potentiel – fruit et/ou bois – de leurs parcelles, et de les orienter vers un projet de réhabilitation et de valorisation.

Accompagnement technique et formation du public-cible : réalisation de guides et fiches techniques sur les thématiques liées à la valorisation des châtaigneraies ; réunions d'information et de formation, notamment sur les itinéraires techniques en castanéiculture ; intervention auprès des scolaires, sur la castanéiculture et la reconquête de la châtaigneraie traditionnelle.

Objectifs

- 15 diagnostics individuels /an réalisés (objectif global : 100 diagnostics réalisés avec la CA07) ;
- 100 bénéficiaires /an accompagnés, pour des travaux réalisés dans de bonnes conditions techniques ;
- Pour 7000 arbres /an réhabilités/élagués/plantés et/ou greffés.

2- Accompagnement des démarches collectives de reconquête, en appui aux collectivités locales

Démarches collectives et animation sur les secteurs prioritaires, en partenariat avec les communes, et en contact avec les propriétaires concernés ; ces démarches collectives permettent d'avoir une cohérence à l'échelle d'un massif choisi pour son potentiel et de faciliter le travail avec les propriétaires.

Appui et expertise auprès des communautés de communes qui investisse cette thématique ; deux CDC ont d'ors et déjà manifesté leur intérêt pour la démarche : Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas et Communauté de Commune du Pays de Beaume-Drobie.

Accompagnement des projets de création d'accès et de voies de desserte : ingénierie financière, accompagnement des associations de propriétaires dans la mise en œuvre de tels projets.

Objectifs

- 1 à 2 nouveaux secteurs-cibles communaux investis /an
- Animation foncière sur les secteurs en cours (y compris contribution sur secteurs sous pilotage CA07)
- Toutes les intercommunalités du périmètre AOP mobilisées d'ici à 2021, soit 2 à 3 d'ici à fin 2018
- 30 à 50 ha desservis et revalorisés /an dans le cadre des travaux d'amélioration de l'accessibilité.

3- Gestion de l'outil SIG partagé

Les partenaires ont exprimé depuis le lancement du programme de reconquête un besoin clair de partage de l'information relative aux différentes actions menées (diagnostics, soutien aux travaux, animation, expérimentations sylvicoles, mise en relation avec des castanéiculteurs intéressés pour reprendre des parcelles, etc). Un outil a été développé pour y répondre, sous maîtrise d'ouvrage PNR. C'est un outil SIG, partagé, actualisable, dédié à la thématique « châtaigneraie », développé par les Inforoutes et hébergé sous GEOARDECHE (plate-forme SIG du Département).

Cet outil permettra de fluidifier les échanges entre partenaires, de renforcer le lien avec les EPCI, et de faciliter la coordination et le suivi de l'avancée du programme. Ce sera également un outil favorisant la mise en relation entre castanéiculteurs et propriétaires de parcelles de châtaigneraies.

Objectifs

- Compléter l'outil développé avec l'ensemble des données « phase-test » (plus de 300 contacts) ;
- Développer une version grand public destinée à la mise à disposition des châtaigneraies ;
- Ensuite : 20 contacts /an référencés pour une mise à disposition de parcelles.

4- Contribution à l'animation du comité technique local, en lien avec le comité de pilotage

Un comité de pilotage régional sera en charge de la définition des grandes orientations et des priorités annualisées du programme. Il se réunira une fois par an, et concernera les deux bassins de production du Plan (Ardèche et Cantal). Il s'agira d'assurer le lien entre la mise en œuvre locale du programme et les orientations définies au comité de pilotage régional, via un comité technique réunissant les partenaires ardéchois.

5- Prospective et innovation

Le travail d'animation du programme devra également contribuer à promouvoir l'innovation autour des enjeux liés à la reconquête de la châtaigneraie sur le territoire. Cela se fera par différents moyens : veille scientifique et technique en lien avec les partenaires de la recherche ; collecte d'information auprès des castanéiculteurs sur leurs pratiques, retours d'expériences ; échanges d'expériences avec d'autres territoires castanéicoles ; vulgarisation et transfert de ces connaissances, sur le territoire ; valorisation de l'expérience ardéchoise au-delà du territoire.

Budget pour 18 mois juillet 2017- décembre 2018

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Prestations de service (SIG, Communication)	5434.57 €	FEADER (LEADER Ardeche3)	37 640.84 €
Frais salariaux	55 877.69 €	Région AURA	37 640.84 €
Coûts indirects	13969.42		
TOTAUX	75281.68 €		75281.68 €

Le bureau après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le projet présenté,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER *Ardèche*³ et une subvention de la Région Auvergne - Rhône-Alpes conformément au plan de financement présenté,
- DE PRENDRE à sa charge une part d'autofinancement plus importante dans le cas où les subventions obtenues seraient inférieures aux montants sollicités.

Validation du plan de financement présenté,

- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait à Jaujac, le 11 avril 2017, pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENET

